

PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

En application des dispositions des articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral n°15/DCSE/EPU/001 du 17 avril 2015, sur le territoire **des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé (77)** concernant le projet présenté par la société **PLACOPLATRE** domiciliée 34 avenue Franklin Roosevelt – 92282 Suresnes, **dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de gypse** comportant :

- 1/ une demande, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1, 2515-1 et 2720-2)
  - **de renouvellement partiel** sur une superficie d'environ 65 ha de **l'autorisation d'exploiter la carrière** à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situées sur les communes de Le Pin et de Villeparisis, lieu-dit « Bois le Comte »
  - **d'extension** à ciel ouvert de la **carrière** sur une superficie d'environ 51 ha et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur la commune de Villevaudé, lieux-dits « Mazarins » et « Bois Gratuel »
- 2/ une demande, au titre du Code Forestier, **d'autorisation de défrichement** sur une superficie de 19 ha 68 a 60 ca sur la commune de Villevaudé
- 3/ une étude d'impact relative à la construction d'un **ouvrage d'art** de franchissement de la RD 105 (pont) sur la commune de Le Pin.

**Cette enquête unique** se déroulera pendant **32 jours consécutifs du 22 mai 2015 au 22 juin 2015 inclus sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé où se situe le projet**. Le siège de cette enquête est fixé en mairie de **Le Pin**.

Les dossiers d'enquête unique comprenant chacun une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement émis pour l'ensemble du projet et le mémorandum de la société Placoplatre en réponse aux observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public **pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Le Pin, Villevaudé et Villeparisis où se situe le projet**, aux jours et heures normales d'ouverture au public.

Toute personne pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur **le registre d'enquête unique** ouvert à cet effet dans chacune des mairies précitées.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Jacky HAZAN, Expert géomètre, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Claude GUYOMARCH, Directrice d'un Service d'Urbanisme, en retraite, en qualité de suppléante.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé**, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

**Mairie de Le Pin** (6 rue de Courtry 77181)

- vendredi 22 mai 2015 de 15 h à 18 h
- lundi 22 juin 2015 de 15 h à 18 h

**Mairie de Villeparisis** (32 rue Ruzé 77270)

- vendredi 5 juin 2015 de 15 h à 18 h
- mardi 16 juin 2015 de 15 h à 18 h

**Mairie de Villevaudé** (27 rue Charles de Gaulle 77410)

- mercredi 27 mai 2015 de 15 h à 18 h
- samedi 13 juin 2015 de 9 h à 12 h

Toute correspondance pourra également lui être adressée en mairie de **Le Pin** (siège de l'enquête) pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre.

Toute information relative au projet pourra être obtenue :

- pour l'ensemble du projet, auprès de la société PLACOPLATRE - M. Jean-Loup DESTOMBES, Chef de projet (105 route d'Argenteuil 95240 Cormeilles-en-Parisis Tél. : 01 34 50 40 51),
- pour le volet Défrichement, auprès du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels de la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (288 rue Georges Clemenceau 77000 Vaux-le-Pénil Tél. : 01 60 56 73 05/72 81),
- pour le volet ICPE et l'ouvrage d'art, auprès du Pôle Carrières de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (14 rue de l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple Tél. : 01 64 10 53 53).

Dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête unique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat – Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique – 12 rue des Saints-Pères – 77010 MELUN CEDEX).

Le présent avis, le résumé non technique des études d'impact et de danger ainsi que les principaux documents constituant le projet seront publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques Publiques - Environnement et cadre de vie - Projets soumis à enquête publique unique ».

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Courtry, Claye-Souilly, Mitry-Mory, Gressy, Messy, Carnetin, Pomponne, Brou-sur-Chantereine, Chelles (77), Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan, Montfermeil et Coubron (93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête seront prises par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation présentée au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement » et sur la demande de défrichement présentée au titre du code forestier.